



# FOIRE AUX PUCES DU RUGBY CLUB LANDIVISIAU

## MERCREDI 11 NOVEMBRE 2026

### Bulletin d'inscription (tous les renseignements sont obligatoires)

NOM :

Prénom :

Adresse :

Code postal – Ville :

Téléphone :

Email :

Numéro de Carte d'identité :

Délivrée le :

**Souhaite réserver :**

..... Mètre(s) (3.50€ le mètre)

..... Portant(s) (2€ le portant) – non fourni dans la limite de l'espace disponible

Joint un chèque de .....€ à l'ordre du RUGBY CLUB LANDIVISIAU.

Les participants déclarent sur l'honneur (article R321.9 du Code Pénal) :

- N'avoir participé dans l'année à deux autres ventes de même nature
- Que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés (article L310.2 du Code de Commerce)

Je certifie avoir lu et compris le règlement de cette journée.

**Date et signature (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »).**

**Bulletin à renvoyer OBLIGATOIREMENT par voie postale ACCOMPAGNE de votre règlement à Madame Jessica NEUTELERS – 18 rue du Coteau 29400 LANDIVISIAU – 06 63 08 32 48**

**Renseignements : faprugbylandi@gmail.com**

Les informations collectées sont à destination des organisateurs de la FAP et seront consignées dans un registre tenu à disposition des services de police et de gendarmerie, des services fiscaux, des douanes et des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pendant toute la durée de la manifestation. Ce registre sera à la disposition de la Préfecture conformément à la législation en vigueur.

## REGLEMENT A LIRE ATTENTIVEMENT ET A CONSERVER

- ✚ Cette foire aux puces est réservée aux particuliers. Le RCL n'accepte pas de stand de professionnels. Les enfants exposants doivent être accompagnés d'une personne majeure.
- ✚ Les emplacements sont attribués dans l'ordre de réception de la fiche d'inscription complétée et accompagnée du règlement.
- ✚ Le nombre de portant est fixé à UN par stand à condition d'être en bout de table. AUCUN portant ne sera toléré en dehors des emplacements réservés et sans autorisation de l'organisateur.  
**Rien ne doit empiéter sur les issues de secours ou gêner le passage.**
- ✚ Les exposants s'engagent à recevoir le public à partir de 8h00 et à NE PAS REMBALLER avant 16h00.
- ✚ Il est INTERDIT de vendre des denrées alimentaires, de l'alcool, des armes, des animaux vivants, des objets neufs.
- ✚ Toute réservation non annulée au moins 48h avant la foire aux puces est due. Tout emplacement non occupé à 8h00 sera considéré comme libre et pourra être réattribué sans possibilité de recours de la part de l'exposant absent sans excuses.
- ✚ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur responsabilité civile.
- ✚ **LIEU** : Salle de Kervanous – boulevard de la République (près du Centre Leclerc).
- ✚ **HORAIRES** : Accueil des **exposants à partir de 7h00** – accueil du **public à partir de 8h00 jusqu'à 16h00**.
- ✚ Restauration possible sur place assurée par l'organisateur.
- ✚ Il est strictement interdit de fumer (y compris les cigarettes électroniques) dans l'enceinte de la foire aux puces. **Les exposants qui souhaitent sortir fumer doivent obligatoirement sortir par l'entrée. Aucune ouverture des issues de secours ne sera tolérée pendant la manifestation.**
- ✚ Le respect et la politesse entre tous sont de mise. Les débordements et le non-respect du règlement seront immédiatement sanctionnés par une expulsion des lieux.
- ✚ Les **emplacements doivent être laissés propres et vides de tous détrit**us à l'issue de la manifestation.